

MOTION

In Committee

PROPOSED AMENDMENT TO BILL 209

THE HISTORIC TRANS-CANADA
HIGHWAY ACT

Moved by the Honourable Mr. Lemieux

THAT the title of the Bill be amended by striking out "Trans-Canada Highway" and substituting "Highway No. 1".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT PROPOSÉ
AU PROJET DE LOI 209

LOI SUR L'ANCIENNE
ROUTE TRANSCANADIENNE

Motion de M. le ministre Lemieux

Il est proposé que le titre du projet de loi soit amendé par substitution, à « route transcanadienne », de « route n° 1 ».

MOTION

In Committee

PROPOSED AMENDMENT TO BILL 209

THE HISTORIC TRANS-CANADA
HIGHWAY ACT

Moved by the Honourable Mr. Lemieux

THAT Clause 1 of the Bill be amended by striking out "Trans-Canada Highway" and substituting "Highway No. 1" in the section heading and in the section.

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT PROPOSÉ
AU PROJET DE LOI 209

LOI SUR L'ANCIENNE
ROUTE TRANSCANADIENNE

Motion de M. le ministre Lemieux

Il est proposé que l'article 1 du projet de loi soit amendé par substitution, à « route transcanadienne », de « route n° 1 », dans le titre et dans le texte.

MOTION

In Committee

PROPOSED AMENDMENT TO BILL 209

THE HISTORIC TRANS-CANADA
HIGHWAY ACT

Moved by the Honourable Mr. Lemieux

THAT the following be added after Clause 2 of the Bill:

C.C.S.M. reference

2.1 This Act may be referred to as chapter H66 of the *Continuing Consolidation of the Statutes of Manitoba*.

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT PROPOSÉ
AU PROJET DE LOI 209

LOI SUR L'ANCIENNE
ROUTE TRANSCANADIENNE

Motion de M. le ministre Lemieux

Il est proposé que soit ajouté, après l'article 2 du projet de loi, ce qui suit :

Codification permanente

2.1 La présente loi constitue le chapitre H66 de la *Codification permanente des lois du Manitoba*.

MOTION

In Committee

PROPOSED AMENDMENT TO BILL 209

THE HISTORIC TRANS-CANADA
HIGHWAY ACT

Moved by the Honourable Mr. Lemieux

THAT Clause 3 of the Bill be amended by striking out "on the day it receives royal assent" and substituting "on a day to be fixed by proclamation".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT PROPOSÉ
AU PROJET DE LOI 209

LOI SUR L'ANCIENNE
ROUTE TRANSCANADIENNE

Motion de M. le ministre Lemieux

Il est proposé que l'article 3 du projet de loi soit amendé par substitution, à « le jour de sa sanction », de « à la date fixée par proclamation ».